

Rapport d'évaluation

Plan d'action EKODEV



Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise Ekodev dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

Ekodev			
Date d'adhésion au programme	10/03/2020	Date d'engagement dans le programme	19/03/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans (2021-2024)		

Date de transmission du rapport de suivi	20/03/2023
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	03/2021- 03/2023
Date de publication du rapport d'évaluation	Novembre 2023

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi de fournir à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. SYNTHÈSE.....	4
I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies.....	4
I.1.2 Engagements préexistants.....	4
I.1.3 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés	4
I.1.4 Cadre mis en place et description des actions.....	4
I.2 Synthèse de l'évaluation.....	5
I.2.1 Résultats de l'analyse.....	5
I.2.2 Conclusion évaluative.....	5
II. RECOMMANDATIONS	7
III. SYNTHÈSE DU JURY DE RELECTURE	8

I. SYNTHÈSE

I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	SAS, société par actions simplifiée, basée à Paris
Secteurs d'activité	Expertise et conseil en RSE et Stratégie Climat
Chiffre d'affaires	2.2 millions d'euros de CA (2021)
Nombre d'employés	10 à 19 salariés
Site web de l'entreprise	https://ekodev.com/

I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies

Toutes les sections comportent les informations demandées, mais parfois l'entreprise pourrait apporter plus de détail pour aider à la compréhension.

I.1.2 Engagements préexistants

L'entreprise a mis en place une charte d'achat responsable intégrant des critères biodiversité et sensibilise et forme ses clients à travers des outils, des enquêtes et un livre blanc.

I.1.3 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

- **Principaux enjeux identifiés par l'entreprise**

Les enjeux prioritaires de l'entreprise sont la diminution de l'empreinte carbone, l'approvisionnement responsable, la gestion des déchets et la sensibilisation des parties-prenantes.

I.1.4 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Activités à l'échelle nationale et écosystème humain		
Durée prévue pour la mise en œuvre	3 ans		
Nombre d'actions cœur de métier	2	Nombre d'actions complémentaires	3

Actions cœur de métier	1	Réduire l'impact de nos déplacements en augmentant la part modale des modes actifs à 20% d'ici 2024
	2	Suivre et diminuer les émissions de notre activité (réduction de 3% par an des tCO2e émises par collaborateur)
Actions complémentaires	3	Augmenter les formations sur la biodiversité et le partage de retours d'expérience en matière de préservation de la biodiversité de 50% entre 2021 et 2024
	4	Contribution à des projets de reforestation grâce à notre

	partenariat avec Pur Projet et augmentation du nombre d'arbres plantés de 10% d'ici 2024
	Augmenter la sensibilisation de notre réseau et nos parties- 5 prenantes à la biodiversité et les enjeux associés de 50% entre 2021 et 2024

Observations

Les actions 3 et 5 sont à reclasser en actions cœur de métier. Former et sensibiliser à la biodiversité fait partie du cœur de métier des entreprises de conseil en RSE.

Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.

I.2 Synthèse de l'évaluation

I.2.1 Résultats de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature **Ekodev**, atteint les résultats suivants :

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

I.2.2 Conclusion évaluative

Ekodev est une entreprise dont l'activité même vise à la préservation de la biodiversité. Son activité de conseil est, en outre, par nature peu génératrice d'impacts. Elle a pour conséquence un équilibre contributions positives / pressions sur la biodiversité très favorable. De plus, elle a déjà des engagements préexistants en faveurs de la biodiversité. Il en résulte des marges de progrès assez ténues.

Néanmoins l'entreprise propose un plan d'action satisfaisant en tous points aux critères du programme Entreprises Engagées pour la Nature tant dans sa définition que dans sa mise en œuvre.

Le manque de précision du plan d'action est néanmoins au détriment de son évaluation ; la finesse des marges de progrès appelle des informations détaillées pour les apprécier.

Enfin, le plan d'action souffre de petites insuffisances en tous points des critères d'évaluation EEN : spécificité pas assez explicités, indicateurs de suivi ou de résultats non systématisés, la pression « gestion des déchets » sans action antérieure renseignée ou dans le plan EEN, définition et suivi des moyens alloués incomplètes pour certaines actions, parties prenantes externes non systématiquement

mobilisées, ...

La maîtrise du sujet biodiversité par l'entreprise et sa maturité entrepreneuriale laisse à penser qu'elle a les capacités à aller plus loin dans ses engagements.

II. RECOMMANDATIONS

Sur la base de l'évaluation réalisée, des recommandations ont été émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité.

- Prendre systématiquement la biodiversité en compte (si ce n'est déjà fait) dans l'ensemble de ses recommandations (y compris les recommandations sur le climat)
- Définir des actions sur les enjeux prioritaires qui ne figurent pas dans le plan d'action ou préciser comment l'entreprise agit déjà dessus dans ses engagements existants.
- Impliquer davantage les parties prenantes externes (notamment associations) dans l'élaboration et le suivi des autres actions que celles de sensibilisation et de formation, en sollicitant par exemple leur regard critique sur les objectifs fixés les moyens mis en œuvre pour chaque action.

III. SYNTHÈSE DU JURY DE RELECTURE

La relecture est effectuée par un jury composé des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des membres du jury.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury était **globalement d'accord** avec la conclusion et les justifications pour les raisons suivantes

Avis motivé du jury :

Les relecteurs soulignent le manque d'ambition du plan d'action de manière générale (tant sur la politique d'achats responsable que sur les actions complémentaires).

Les actions de formation ne semblent pas suffisantes et manquent de précisions dans le rapport de suivi pour être considérée comme action cœur de métier. L'impact de ces formations n'est pas mesurable et il est difficile d'en apprécier l'ambition.

RECOMMANDATIONS

Le jury était **globalement d'accord avec la conclusion** et les recommandations mais a tenu à exprimer les **retours** suivants

Remarques et compléments du jury sur les recommandations :

Le jury a émis les recommandations complémentaires suivantes :

- Il serait intéressant d'intégrer du contenu biodiversité dans les autres offres de service de l'entreprise (RSE, climat, mobilité)
- Une action en lien avec le développement des activités de l'entreprise, visant à renforcer les missions/offres dédiés à la biodiversité dans le business plan pour in fine accroître le nombre de ces missions semble incontournable au regard du cœur de métier de l'entreprise.
- Il semble nécessaire d'aller plus loin dans la mise en place d'une politique d'achats responsable
- Il pourrait être intéressant de réfléchir à un mécanisme pour rendre compte des impacts évités suite aux missions effectués auprès des clients de l'entreprise afin de pouvoir mesurer l'impact de missions.
- Il pourrait être enrichissant d'avoir une action visant à développer la participation de l'entreprise à des groupes de travail, réseaux, formation pour monter en compétence en interne sur le sujet biodiversité.
- Une action pourrait être développée concernant la réduction de son empreinte numérique

La replantation d'arbre ne semble pas être l'action la plus pertinente en termes de préservation de la biodiversité.